



## STAGE RESF

**MARDI 14 NOVEMBRE-9h/17h**

**Lycée Montebello, Lille**

**Histoire , organisation et rôle de RESF, liens avec les organisations syndicales**

**Situation actuelle**

**Champ d'intervention**

**Aide pour les démarches**

**Interlocuteurs à contacter**

**Points de repère juridique**

### **Modalités pratiques :**

- ci-après , **le modèle d'autorisation d'absence** pour les enseignants (1<sup>er</sup> et second degrés) à déposer par voie hiérarchique au plus tard un mois avant le stage soit le 14 octobre.

**-inscription** auprès de la FSU pour les personnels du Nord et du Pas-de-Calais par mail à [fsu.nordpasdecals@fsu.fr](mailto:fsu.nordpasdecals@fsu.fr) en spécifiant impérativement :

le nom et le prénom :

un mail et un numéro de téléphone :

le syndicat d'appartenance :

l'établissement ou l'école de rattachement :

souhaitez prendre le repas sur place ? oui/non

## **MODELE DE DEMANDE INDIVIDUELLE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE**

à déposer auprès du chef d'établissement (pour les enseignants du second degré) au moins trente jours avant le début du stage

Nom - Prénom :

Date :

Grade et Fonction :  
Établissement :

À Monsieur le Recteur  
Sous couvert de M (1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le ..... pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera .....

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre national de formation syndicale de la FSU ,organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A..... Le.....

Signature

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique